



Urgent!!!! smic vrp, congés payés et démission??????

Par **RIOUAL**, le **16/09/2008** à **11:46**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de VRP exclusif le 19 mars 2008.

Mes salaires ont été respectivement du 19 mars au 31 juillet 2008 de 150 (Mars), 1577.33 (Avril), 1629.53 (Mai), 1419.28 (Juin) et 665.52 (Juillet) euros net.

J'ai donné ma démission sans préavis le 18 août qui a été acceptée par mon employeur en me disant qu'il n'y aurait aucune rémunération due.

MA QUESTION : pour ce mois de juillet, à combien s'élève le smic vrp (trimestriel et fixé par convention collective) prévu dans mon contrat? Suis-je en droit, malgré la réponse de mon employeur, de réclamer mes 6,05j de congés payés et pour quel montant? mon employeur a-t-il le droit de ne pas me donner le salaire minimum vrp du fait de ma démission?

Si vous avez besoin de plus d'information merci de me contacter.

Je vous remercie de votre précieuse aide.

Salutations